

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Bluteau
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Monot, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° III du 1 décembre 2022

COMMISSION DÉPARTEMENTALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment son article 1^{er},

Vu le décret n°2001-540 modifié du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-32 relative à la désignation de nos représentants dans divers organismes, notamment à la commission départementale consultative des gens du voyage,

Vu le courrier du 28 octobre 2022 de M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

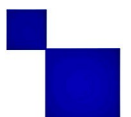
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE pour représenter le Département à la commission départementale consultative des gens du voyage les représentants suivants :

titulaires

- Mme Nadia Azoug
- Mme Michèle Choulet,
- M. Pierre Laporte,
- Mme Magalie Thibault



suppléants

- Mme Tessa Chaumillon,
- Mme Dominique Dellac,
- Mme Marie-Blanche Piétri
- Mme Zaïnaba Saïd-Anzum.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.